

# La Lettre de NaturEssonne

Bulletin de NaturEssonne,  
Association d'Etude et de Protection  
de la Nature de l'Essonne

**Siège social**  
Pavillon Nature - 6, route de Monthéry,  
91310 LONGPONT-SUR-ORGE  
Tél. 01.69.01.50.23 (répondeur)  
Fax 01.69.01.34.84

<http://perso.wanadoo.fr/naturessonne>  
e-mail : [naturessonne@wanadoo.fr](mailto:naturessonne@wanadoo.fr)

**Novembre 2001 - N° 59**

« ...il comprit que les associations renforcent l'homme, mettent en relief les dons de chacun et donnent une joie qu'on éprouve rarement à vivre pour son propre compte... » Italo Calvino *Le Baron perché*

## SOMMAIRE

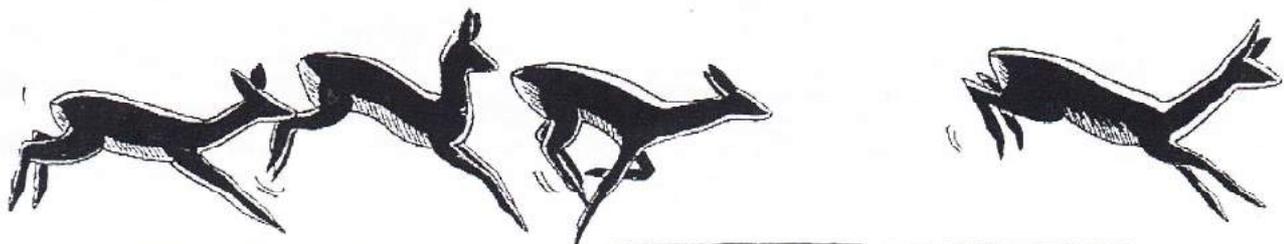
Editorial .....	p. 1
<b>Action associative</b> Pour un parc national en forêt de Fontainebleau .....	p. 2
<b>Vie de NaturEssonne</b> Un dimanche à la campagne : le parc de Soucy ...	p. 3
Premières rencontres estivales, Les plantes sauvages ont besoin de vous, Appel aux naturalistes, La chronique du père Martin .....	p. 4
Les échos des sorties nature Week-end en Val d'Allier A la rencontre des guêpiers .....	p. 5
Etudes, protection, gestion Soirée chouette à Boissy-le-Cutté, Suivi du blongios nain sur le marais de Misery : rapport d'observations 2001, Découverte des marais de la Basse vallée de l'Essonne et de la Juine, J'ai des chauves-souris .....	p. 10-11
<b>En savoir plus sur...</b> Les pelouses sèches, un milieu étroitement lié à l'homme .....	p. 6 à 9
<b>Décentralisation</b> Mauvais plan pour les réserves naturelles et les inventaires .....	p. 12

## Editorial par Sophie Creusot

### Entrons dans notre troisième décennie

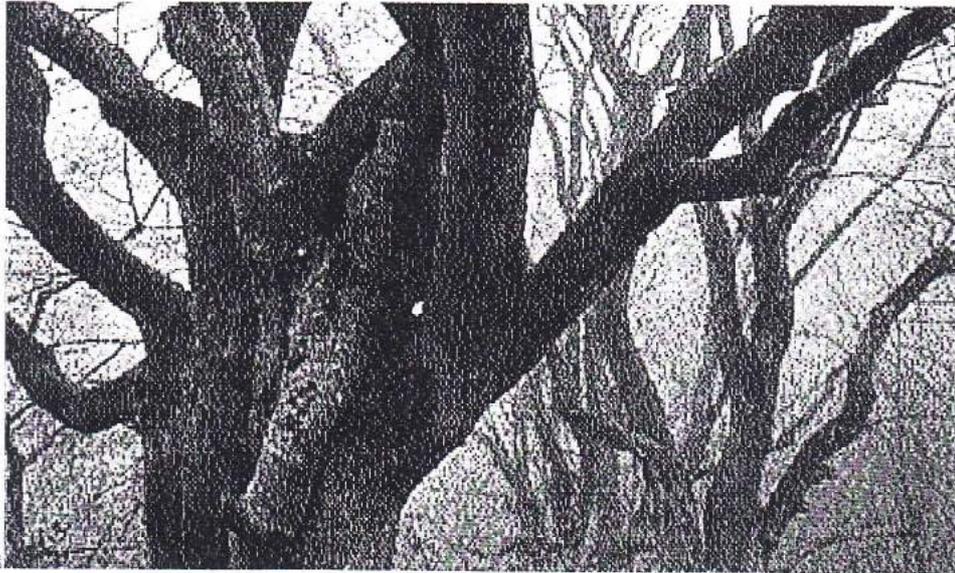
L'automne est là et déjà, le Conseil d'administration prépare notre rendez-vous annuel de l'Assemblée générale. Cette année, l'association franchira le cap symbolique des 20 ans : un moment privilégié pour dresser l'histoire de NaturEssonne qui a connu beaucoup d'évolution depuis 1982, faire le bilan des actions entreprises et proposer des perspectives pour l'avenir. Le Conseil d'administration (CA) tient un rôle clé dans la définition et la mise en œuvre des orientations de l'association. Il est important que ce lieu de décision soit riche en débats et traduise l'expression d'une pluralité des opinions. C'est pourquoi il est nécessaire que sa composition soit complète et diversifiée, que ses membres soient d'horizons différents et de sensibilités variées. Les dossiers et tâches traités par le CA sont très divers : dossiers de protection, études naturalistes, administration de l'association et de ses salariés, communication et développement, sensibilisation du public et des acteurs... Cette variété offre à tous la possibilité de prendre en charge certaines tâches, ponctuelles ou plus suivies, afin de répartir au mieux le travail à réaliser par les bénévoles pour faire tourner l'association et faire avancer ses actions. C'est aussi une excellente occasion de se former progressivement dans différents domaines au contact des autres administrateurs, de pouvoir identifier les secteurs d'action qui motivent le plus pour pouvoir s'investir au fur et à mesure.

Ainsi, l'accès au CA n'est pas réservé à quelques spécialistes pointus possédant la science infuse mais est bien ouvert à tous les adhérents. Je vous invite donc à venir rejoindre l'équipe du CA en faisant acte de candidature. Un courrier en indiquant les modalités est joint à cet envoi. Si vous êtes encore indécis, je vous propose de pouvoir en discuter avec vous par téléphone ou de vive voix. Pour cela, manifestez votre souhait par un message au pavillon nature. Si vous souhaitez faire un test avant de vous engager, vous pouvez également devenir consultant au sein du CA pour pouvoir participer à ses réunions sans pour autant être élu administrateur. En espérant vous retrouver bientôt.



# Pour un parc national en forêt de Fontainebleau

*Tel est le titre de la pétition lancée par l'Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau, relayée par NaturEssonne, Ile-de-France Nature, la LPO, France nature environnement et bien d'autres.*



Réserve biologique de la vallée de la Solle, au nord-ouest de Fontainebleau.

Depuis des années, la forêt de Fontainebleau bénéficie de nombreuses attentions et d'un cortège de protections. En 1853, des peintres de l'école de Barbizon, amoureux de la forêt, se sont battus pour sauver des parcelles de vieux arbres vouées à la destruction en vue d'une replantation de pins. Cela a donné le jour à la création de séries artistiques.

Après la Libération, en 1945 et 1946, le gouvernement exigeant un maximum de bois pour chauffer Paris, les coupes ont été drastiques. Les séries artistiques ont été touchées. Aussitôt il y eut des protes-

tations qui ont conduit au maintien en 1953, de réserves artistiques et à la création de réserves biologiques intégrales et dirigées (voir encadré).

Parallèlement, dès 1892, l'idée d'un parc national était émise, bien avant la création de ce statut en 1960. Cette idée sera reprise puis abandonnée au cours de ce siècle selon les périodes de l'histoire. En 1965, la forêt de Fontainebleau est désignée « site naturel classé » au titre de la loi de 1930 relative aux monuments historiques. Le projet de Parc national ne reverra le jour qu'en 1990.

## Qu'est-ce qu'une réserve biologique ?

Une réserve biologique est un milieu forestier laissé hors aménagement sylvicole qui a pour but la conservation, voire la restauration de la diversité biologique naturelle.

Les réserves biologiques intégrales (RBI) ne font l'objet d'aucune intervention et évoluent naturellement. Elles sont des laboratoires vivants destinés d'une part à la recherche fondamentale sur la dynamique naturelle des écosystèmes forestiers, d'autre part à la recherche appliquée en sylviculture. Elles ont aussi une vocation pédagogique, esthétique et paysagère. Elles contribuent à la conservation de certaines espèces animales ou végétales liées aux vieilles forêts.

Les réserves biologiques dirigées (RBD) ont pour objet le maintien ou la restauration d'éléments biologiques remarquables qui peuvent disparaître par évolution naturelle ou artificielle. Des interventions sont prévues, sous le contrôle des scientifiques, pour conserver l'intérêt du milieu, lorsque c'est nécessaire.

Actuellement, nombre de personnes en France et à l'étranger sont persuadées que cette forêt ne craint plus d'être dégradée. La réalité est différente. Malgré son statut de site naturel classé, par manque de respect de la loi, la forêt a subi de nombreuses blessures : élargissement de la Nationale 7, construction d'un IUT...

Quant à la gestion forestière, elle laisse une grande part aux résineux, uniformise les peuplements. Des milieux ouverts riches en biodiversité sont reboisés. La durée de régénération est courte, le prélèvement du gibier est important. C'est pourquoi, dans les années 1990, de nouvelles protestations se sont élevées. Un plan d'aménagement sylvicole est mis en place en 1996 et se poursuit à ce jour. Les réserves biologiques sont étendues, l'âge de la récolte est allongé, les mélanges d'essences sont recherchés... mais, car il y a un « mais », la moitié de la forêt demeure exploitée de façon classique.

La forêt s'est vu attribuer le statut de forêt de protection mais celui-ci n'englobe pas la protection des milieux naturels présents dans le massif mais n'étant pas intégrés dans la superficie forestière (platières, landes...) et, par ailleurs, il ne comporte aucune recommandation particulière pour la gestion des peuplements.

On sait que cette forêt est riche en milieux différents : landes sèches, pelouses calcaires, tourbières, hêtraies, vieilles chênaies, mares de platières gréseuses. Elles possèdent donc une biodiversité incroyable, tant du point de vue faune que flore. Depuis le printemps 2001, le massif est même classé Zone de protection spéciale (ZPS). Les habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux sauvages considérées comme rares ou menacées à l'échelle européenne, sont ainsi protégés. A Fontainebleau, cela concerne une quinzaine d'espèces parmi lesquelles la Bondrée apivore, le Bihoreau gris, le Butor étoilé, l'Engoulevent d'Europe, la Sterne pierregarin...

La forêt a également été proposée comme site d'importance communautaire : elle a

de grandes chances d'entrer dans le réseau Natura 2000 très prochainement. Face à cela, nous savons que de fortes pressions s'exercent sur le massif : trafic automobile important, exploitation sylvicole favorisant la futaie régulière monospécifique, fréquentation touristique posant des problèmes d'érosion, de piétinement par la pratique du VTT, de la moto verte et du 4X4.

Le parc national permettrait, de par la loi sur les parcs nationaux, de préserver un milieu naturel qui présente un intérêt spécial contre tout effet de dégradation naturelle, de soustraire ce milieu à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution, de participer au développement économique, social et culturel de la zone couverte par le parc.

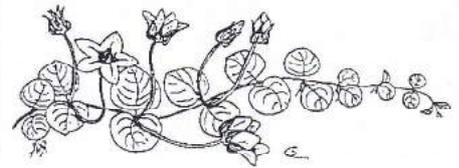
Dans un parc national deux zones sont désignées :

- la zone centrale soit le parc proprement dit, où la protection est stricte. Les activités susceptibles d'altérer le milieu naturel, comme l'exploitation industrielle ou commerciale, la chasse, le passage d'engins motorisés, la récolte de plantes... sont réglementées ou interdites.
- la zone périphérique qui sert de transition entre le parc et l'extérieur : elle joue un rôle d'accueil, d'information du public et de valorisation pour la région du parc (ouverture de gîtes ruraux, de maisons d'ac-

cueil du parc, de points de location de vélos, organisation de visites guidées...). Le parc national fonctionne à partir de subventions de l'état. La forêt serait ainsi dégagée de ses contraintes productives. Une expérience de sylviculture naturaliste pourrait être tentée en certains secteurs. Le site pourrait servir de centre de formation pour les forestiers intéressés par ce type d'exploitation douce. L'Office national des forêts resterait gestionnaire du site. Le massif pourrait se voir délester d'une partie du trafic de transit. La multiplication des sites d'accueil pour les visiteurs permettrait d'alléger la pression sur une zone au profit d'une autre.

En 1999, le rapport Dorst faisait le point sur la forêt et les moyens de la préserver et proposait trois types de protection dont le Parc national. Depuis, le gouvernement n'a pas bougé. Les associations naturalistes continuent donc à défendre ce projet. Plus de 4 000 signatures ont été recueillies venant de la plupart des pays d'Europe mais aussi des USA, du Canada... cette forêt étant internationalement connue. Bien entendu, plus les associations réuniront de signatures, plus elles pourront faire pression auprès du gouvernement pour qu'il se penche sérieusement sur le dossier. Nous vous invitons donc à contribuer en signant la pétition jointe.

**N.P.**  
Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de l'ANVL : <http://perso.club-internet.fr/anvl/petitionfrancais.htm>



## Un dimanche à la campagne

C'est ainsi qu'a été baptisée l'opération *Portes ouvertes* du Parc de Soucy organisée le 10 juin dernier. Le district de Limours, nouveau propriétaire des lieux, avait invité tous les habitants pour qu'ils découvrent ce parc resté depuis longtemps propriété privée et pour lequel un projet d'aménagement a été réalisé incluant, dans un premier temps, un Centre de loisirs sans hébergement pour les enfants du District, puis une maison des associations et une maison du parc ainsi qu'un aménagement dudit parc, classé en espace naturel sensible.

Au départ, pour les organisateurs, un souci : vider l'étang de ses poissons avant le démarrage des travaux d'où l'idée d'un concours de pêche mais aussi, grâce à la participation de plusieurs associations, l'organisation de différentes animations : chants, danses, démonstrations sportives, manège à l'ancienne, promenades en calèche...

C'était aussi l'occasion d'exposer les projets à l'étude. NaturEssonne, comme elle l'avait déjà fait dans le cadre de l'inventaire ornithologique réalisé l'an passé par Loïc Langlet, a de nouveau prêté son concours en préparant deux expositions dans les locaux destinés à la future maison de la nature : l'une montrant les richesses naturelles du Parc avec la présentation des herbiers réalisés par M. Guittet et l'illustration de l'inventaire faunistique et floristique auquel nous avons participé ; l'autre présentant nos activités traditionnelles et les centres d'intérêt naturaliste de l'Essonne.

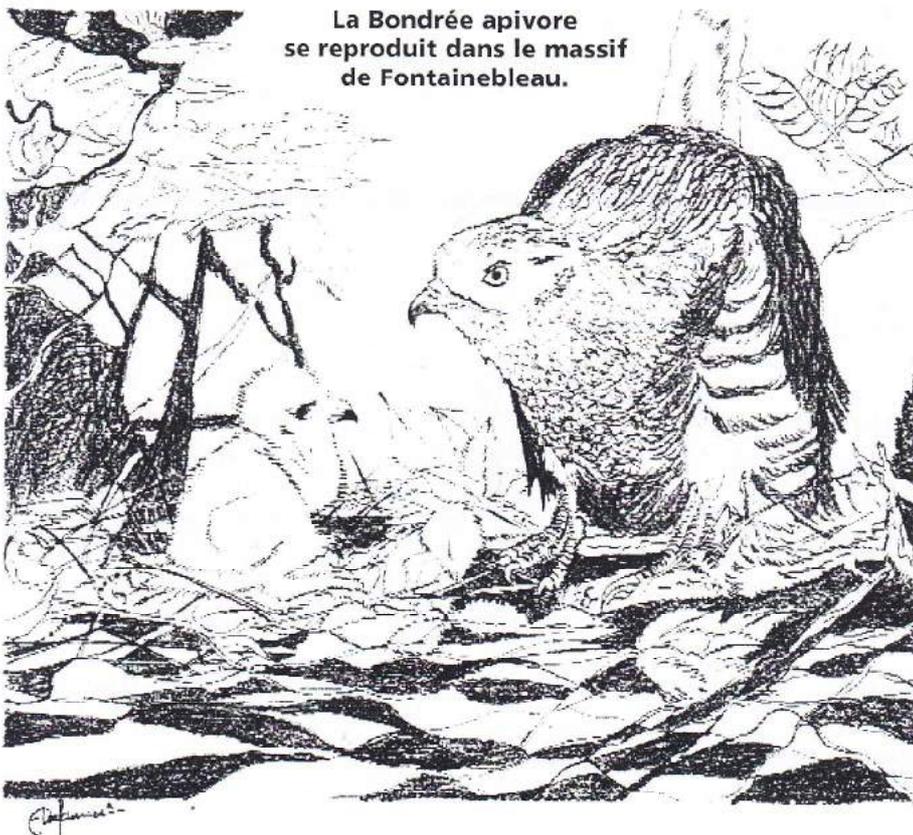
La journée fut belle et les visiteurs nombreux. Certains sont venus pique-niquer dans le parc ; beaucoup sont entrés par curiosité devant les grilles grandes ouvertes. Les richesses naturelles du Parc n'ont pas surpris les plus proches habitants qui ont confirmé notamment la présence du gros gibier (daim, chevreuil, sanglier) tout comme celle du renard, des chouettes effraie et hulotte.

Pour beaucoup de visiteurs, ce fut l'occasion d'un perfectionnement de leurs connaissances naturalistes par un dialogue descriptif d'observations qu'ils avaient faites ou par l'écoute de cris et de chants pour confirmer l'identification d'un animal surpris furtivement.

Bref, l'exposition fut appréciée, en complément des réjouissances champêtres qui se déroulaient en plein air.

**M.L.**

**La Bondrée apivore se reproduit dans le massif de Fontainebleau.**



## 1<sup>er</sup> juillet à Soucy, premières rencontres estivales

Tous les membres de l'association étaient invités à venir discuter et donner leur avis sur le fonctionnement de NaturEssonne. Cette journée fut conviviale, ensoleillée (nous avons siégé à l'ombre d'un arbre) et génératrice d'idées. Certains projets en ont donc découlé et devraient être concrétisés.

Il s'agira, dans un premier temps, de développer un groupe ornithologie et d'informer au mieux les adhérents des actions menées par l'association, à savoir les missions confiées aux salariés. Il serait souhaitable que les membres se sentent plus impli-

qués dans des actions comme les inventaires d'espèces, des chantiers nature, qui sont des participations concrètes, plaisantes et utiles aux objectifs d'une association de protection de la nature.

Au terme de cette matinée studieuse, nous nous sommes retrouvés un verre à la main ! Après un pique-nique, nous avons poursuivi l'après-midi en nous baladant, en observant ou en « farnientant » ! Il faut dire qu'à partir de 12h30, des bébés, des papas sont venus grossir les effectifs. La journée fut très agréable !  
I.J.

## Les plantes sauvages ont besoin de vous

NaturEssonne a publié un nouveau dépliant : **La protection des plantes sauvages.**

Vous y trouverez quelques espèces de plantes protégées en Ile-de-France, avec les moyens et les outils existants pour les sauvegarder... N'hésitez pas à vous le procurer auprès de l'association ou sur un prochain salon.



## Bienvenue à Mathilde

Le 25 avril, une nouvelle NaturEssonnoise est née, fille de Hélène et de Laurent Frébet.

## Appel aux naturalistes

Depuis 1999, NaturEssonne est chargée de la modernisation de l'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Essonne, inventaire lancé en 1982 par le Ministère de l'environnement qui a pour but de recenser les zones considérées comme étant du plus grand intérêt écologique sur le territoire national.

Dans ce cadre, nous lançons un appel aux naturalistes de NaturEssonne, afin de consolider cet inventaire, et recherchons en particulier des données relatives à l'avifaune, l'entomofaune et à la botanique de notre département.

Si, lors de vos sorties naturalistes, vous avez été marqués par la richesse, la diversité et la qualité de certains milieux naturels de l'Essonne, peut-être mériteraient-ils d'être intégrés à cet inventaire !

Si vous disposez d'observations qui vous semblent intéressantes ou si vous voulez collaborer à la récolte d'informations sur des sites en cours d'instruction, vous pouvez contacter la chargée de mission, Gaëlle Sabourin, en précisant le mieux possible :

- la date,
- le lieu,
- la nature de l'observation (exceptionnelle ou régulière pour les oiseaux par exemple).

## La chronique du père Martin

Salut, je suis Martin.

Vous m'avez sans doute déjà vu filant au ras de l'eau avec mon tee-shirt orange, mon manteau bleu azur, ma cape et ma casquette bleu vert et mes bottes rouges. Je suis pêcheur de poissons, il faut bien se nourrir. Mais, pour cette chronique, et avec votre aide, je veux devenir pêcheurs d'infos ou de potins.

De passage à la dernière Assemblée générale de NaturEssonne, j'ai entendu dire que l'on envisageait d'éradiquer, donc d'exterminer, les écureuils de Corée qui pullulent en forêt de Sénart.

Que pensez-vous de cette solution radicale ? Etes-vous pour ? Etes-vous contre ? Quels sont vos arguments ? N'hésitez pas à m'écrire pour me faire connaître vos réactions et j'en ferai état dans cette chronique qui doit peu à peu nous appartenir complètement.

Pour me contacter et me faire parvenir vos propos, écrivez à NaturEssonne par courrier classique ou électronique en précisant à l'attention du Père Martin.

C'est pas que je m'ennuie, mais je me mettrais bien un poisson dans le bec.

Alors à bientôt, je compte sur vous...

Martin



## Week-end en Val d'Allier

Du samedi 28 avril au mardi 1<sup>er</sup> mai

Ce 28 avril, nous sommes partis à la découverte d'une rivière surprenante, fantaisiste, se déplaçant au gré des crues et en ne reprenant pas toujours son tracé initial. L'animateur Patrick Nectoux, compétent et très motivé, nous a présenté quelques milieux naturels bordant la rivière. Nous avons pu observer de nombreux oiseaux migrateurs, nicheurs, liés aux milieux aquatiques ou au bocage. Nous avons tenté de retenir le nom de quelques plantes et arbustes des prairies humides et des zones intermédiaires, arbustives. Nous avons flâné en ville, visité des musées, fréquenté le marché... Une installation très confortable,

à Moulins, du temps libre, une ambiance chaleureuse... Ce fut un long week-end très réussi malgré une pluie tenace. Aux activités prévues, nous avons pu ajouter, grâce à la gentillesse de Patrick Nectoux, la visite de l'espace naturel du Val d'Allier, endroit passionnant où l'on aimerait revenir souvent.

Voici les sites visités :

- le méandre de Lys, commune de Bressoles et les Moquets ;
- le pacage commun de Bessay-sur-Allier ;
- Châtel-de-Neuvre, panorama sur les méandres et visite d'une église romane dominant le site ;
- Monétay-sur-Allier ;
- Espace naturel du Val d'Allier.

Liste des oiseaux observés

**Aigrette garzette, nicheuse.**

**Héron cendré et bighoreau, Canard colvert.**

**Limicoles : Petit gravelot, Tournepierre à collier, Huitrier pie, Vanneau huppé, Chevalier guignette, gambette, combattant, aboyeur.**

**Goéland leucophée** dont on connaît peu les déplacements.

**Sterne pierregarin, nicheuse.** Il y en a de 60 à 80 couples chaque année.

**Sterne naine,** une aperçue en ville le jour même par l'animateur, sans doute la première.

**Coucou mâle et femelle,** vus longuement sur un arbre.

**Corneille noire** dont une navigant sur un tronc d'arbre dérivant sur l'eau.

**Alouette lulu et des champs.**



Geranium lucidum

## LES ÉCHOS DES SORTIES NATURE



Chevalier guignette



Héron cendré

**Hirondelle rustique et de rivage** (falaise des Moquets).

**Bergeronnette grise et printanière. Martin pêcheur.**

**Traquet motteux, Tarier pâtre, Tarier des prés.**

**Rossignols** au chant omniprésent.

**Grive musicienne. Pouillot fitis et véloce.**

**Fauvette grisette, à tête noire, Hypolaïs polyglotte,**

**Locustelle tachetée, Troglodyte mignon.**

**Loriots mâle et femelle** sur un arbre proche de celui des coucous.

**Bruant proyer abondant, Bruant jaune.**

Dans le parc de la maison Saint-Paul, notre résidence : **Mésange bleue, charbonnière, Rouge queue noir, pinsons, verdiers, sittelles, grives, martinets, hirondelles, rouges-gorges...**

En ville, **Rouge queue à front blanc, Rouge queue noir...**

Quelques plantes et arbres observés

Dans les landes arbustives : **aubépines, prunelliers, églantiers, saules, peupliers,** ces derniers jusqu'au ras de l'eau.

Dans les prairies humides : **renoncules, petite oseille, trèfle, silène, sédum, bourse à pasteur, bugle rampant bleu vif, myosotis, bourrache, euphorbe, géranium...**

Dans les zones sableuses, ancien lit de la rivière parfois inondé de nouveau, des plantes insolites comme les champignons fixés sur les bouses desséchées et morcelées, très anciennes.

Enfin, on trouve des « galets à phrygane », des fossiles venant du massif central.

Colette Tixier

## A la rencontre des guêpiers

Dimanche 3 juin à Itteville et dans les environs

Tout a commencé par la découverte du marais d'Itteville car nombre de nos visiteurs ne connaissaient pas ce site. Après une brève présentation et l'exposé des problèmes rencontrés quant à la préservation des richesses naturelles du lieu, les visiteurs se sont répartis en deux groupes, chacun d'eux s'installant dans un des deux observatoires en faisant abstraction de leur état déplorable et ignorant les nombreux tags obscènes.

Ce jour-là, les observations ne furent pas très nombreuses, le blongios nain ne daigna pas se montrer mais nous avons trouvé plaisir à observer le majestueux ballet de la famille cygne au complet, le discret passage du couple de grèbes castagneux, le va-et-vient rapide du couple de

rousserolles effarvates entre les touffes de roseaux, l'étourdissant manège aérien des hirondelles et martinets sans oublier les traditionnels hérons, foulques et poules d'eau toujours pré-



« Dès notre arrivée près du site, au bord d'un plan d'eau, nos oreilles ont décelé leur présence. »

sents, avec dans nos oreilles le chant quasi incessant de la bouscarle de Cetti qui couvrait le chant des autres oiseaux qui nous entouraient.

Mais c'est avec impatience que nous avons pris la route pour rendre visite aux guêpiers. Dès notre arrivée à proximité du site pour pique-niquer au bord d'un plan d'eau, nos oreilles ont déjà décelé leur présence. Certains les ont vu passer et déjà, regards et jumelles scrutent tous les arbres environnants. Nous n'y tenons plus, il nous faut les voir. Soudain, en chemin, nous les découvrons, éclatants de couleur et de lumière, perchés au soleil. Nous nous extasions devant leur beauté. « Mais il y en a d'autres, là-bas, plus loin... » Nous reparons. Oui, voici leur domaine :

dans des mini-falaises de sable nous découvrons leurs nids, voisins de ceux des hirondelles de rivage. Nous prenons le temps de les observer. Soudain certains s'esclaffent : « Ils s'accouplent ! » Les lunettes sont prises d'assaut mais c'était une fausse info : madame guêpier n'est pas d'accord...

Nous reprenons notre balade pour compléter notre carnet ornitho : Alouette des champs, Alouette lulu, Bondrée apivore, Busard St Martin, Buse variable, Faucon crécerelle, Hypolaïs polyglotte, Linotte mélodieuse... La liste est longue ! Une visite à une autre carrière nous permettra d'observer encore d'autres guêpiers avant de nous séparer, heureux de l'agréable journée passée ensemble.

M.L.

# Les pelouses sèches

## un milieu étroitement lié à l'homme

L'Essonne recelle des milieux très particuliers baptisés pelouses sèches. L'Europe se penche au chevet de celles du Gâtinais ; il s'agit de préserver et de restaurer ces espaces étonnants.

Présentes à l'origine sous forme de clairières ou de tâches spontanées, que les herbivores sauvages (lapins, chevreuils...) en broutant, maintenaient en l'état, les pelouses sèches ont vu leur étendue croître avec le défrichement ancien des forêts, l'homme recherchant de nouvelles terres pâturables. Le passage répété des troupeaux de moutons ou de chèvres, ainsi que la fauche, leur ont donné et maintenu cet aspect ouvert, ce qui a permis la colonisation par nombre d'espèces des milieux chauds et secs, aboutissant à une étonnante richesse écologique.

### Des pelouses et des hommes en Ile-de-France

Les pelouses d'Ile-de-France se répartissent globalement au sein de trois grands ensembles : la Basse vallée de la Seine (site de la Roche-Guyon), le sud de l'Essonne, la vallée du Loing et de la Bassée. Quelques autres noyaux de pelouses existent également, comme sur les coteaux de l'Ourcq.

Les pelouses de l'Essonne représentent 40 % des pelouses franciliennes. Elles sont localisées dans le secteur du Gâtinais et sur les versants de rivières (Juine, Essonne...) et de leurs ramifications sèches.

Comme dans toute la région parisienne, elles sont très menacées. Les causes sont multiples avec :

- l'urbanisation qui, à proximité des agglomérations, a détruit de nombreux noyaux d'habitats pelousaires,
- le développement d'infrastructures diverses (routes, terrains de sport...), de décharge, de carrières...
- Le développement abusif, parfois illégal, de la fréquentation par tous types de véhicules dits verts (4X4, motos), de campeurs, de raveurs...
- l'évolution des pratiques agricoles, et en particulier la mise en culture de pelouses.

En effet, si l'agriculture est à l'origine



La garrigue essonnienne et ses orchidées, papillons et autres criquets.

des pelouses essonniennes dans la quasi-totalité des cas (les pelouses primaires étant extrêmement rares), elle est aussi, directement ou indirectement, la cause de leur dégradation ou de leur destruction. Le pastoralisme a été notamment délaissé au profit des grandes cultures, entraînant l'abandon des pelouses les plus pauvres et les moins accessibles, qui, soumises à leur dynamique naturelle, se sont lentement boisées (Chêne pubescent, Pin sylvestre...) et les pelouses apparemment rentables ont été mises en culture...

En termes de dégradations, les pelouses sont aussi utilisées comme des annexes à l'activité agricole, ou elles la subissent, avec :

- le passage régulier d'engins agricoles et le stockage de matériel ;
- la mise en décharge sauvage de déchets verts, d'emballages, de pneus... ;
- la dépose de pierres tirées des champs voisins,
- la propagation de produits phytosanitaires depuis les cultures voisines (l'Essonne fait partie des départements consommant le plus de produits phytosanitaires),
- l'isolement des noyaux de pelouses au sein des plaines cultivées avec la disparition des haies, des talus et des boqueteaux, créant un cloisonnement

fonctionnel préjudiciable à la survie de certaines populations.

En Ile-de-France, depuis 1950, 50 à 80 % des surfaces de pelouses ont disparu. Maintenant, la majorité subsiste en îlots épars et vulnérables.

Ce bilan fait ressortir la fragilité des pelouses, le désintérêt qui leur est porté et les menaces auxquelles elles sont continuellement soumises. En Ile-de-France, les pelouses sèches qui subsistent sont maintenant considérées comme relictuelles. Elles constituent des bastions de biodiversité difficilement recréables et des conservatoires naturels d'espèces, libre et dynamique. Leur conservation appelle dans l'intérêt général une intervention humaine, suivie et mesurée.

### Au chevet des pelouses du Gâtinais

NaturEssonne, suivant sa vocation et les convictions de ses membres, se soucie de la conservation des milieux naturels à forte valeur biologique, dont les pelouses sèches, ce souci constituant un axe majeur de son activité.

Dans un premier temps, dès 1992, l'association a lancé des inventaires écologiques sur les pelouses, qui sont devenus de plus en plus précis au fil des années, l'ensemble permettant de dis-

poser d'informations complètes et actualisées et d'appliquer le bon et fort principe, connaître pour gérer. En 1995, une étude sur la végétation de pelouses du Gâtinais a aussi permis d'évaluer sa dynamique colonisatrice locale et de détecter les pelouses anciennes et actuelles, en comparant son évolution de 1947 à 1995.

Puis, NaturEssonne a recherché comment protéger concrètement des pelouses. Des contacts ont été ainsi établis avec des propriétaires ou des agriculteurs locaux, permettant de les sensibiliser à la conservation des pelouses, de réfléchir ensemble à son éventuelle mise en place, et surtout de s'implanter localement et durablement, choses indispensables en milieu rural.

En 1995, après dépose d'un dossier consistant et son acceptation par le Préfet, un premier et novateur programme de restauration de pelouses sèches est développé, dans le cadre du Fonds de gestion de l'espace rural (FGER), mis en place par le ministère de l'Agriculture. Une première tranche de travaux (coupes adaptées d'arbres et broyage de la strate herbacée), est menée par des agriculteurs volontaires locaux, avec l'accord des propriétaires des parcelles concernées. Un travail long et laborieux a été effectué par les chargés de mission qui se sont succédé à NaturEssonne, afin de rechercher, de rencontrer et de convaincre les propriétaires de pelouses sèches. Suivant le résultat des contacts, des conventions de mise à disposition des terrains

et des contrats de prestation étaient signés, soit avec les propriétaires, soit avec les agriculteurs : ces deux éléments étant des préalables indispensables à toute action de gestion conservatoire (lire ou relire à ce propos, l'article *Petite histoire de la pelouse à Maïté* de *La Lettre de NaturEssonne* d'avril 1998).

Mais ceci ne suffisait pas. Car, actuellement, l'urgence est d'assurer la sauvegarde durable des pelouses (qui sont déjà relictuelles...), afin de les soustraire aux menaces et d'empêcher tout changement d'affectation les concernant (mise en culture, construction...). Les solutions existantes, que ce soient la location de pelouses ou la signature de conventions de gestion, restent relativement précaires. Car même si elles impliquent les propriétaires, elles sont conclues pour une durée déterminée et ne peuvent donc pas garantir la pérennité des sites à 100 %. L'acquisition reste la solution la plus fiable, afin de soustraire des pelouses à toute destruction ou altération. Malheureusement, elle nécessite des moyens importants au vu du coût élevé du marché foncier francilien, et oblige de fait à avoir des priorités d'intervention, les milieux les plus remarquables et les plus menacés étant prioritaires, lorsqu'il est encore possible de choisir.

NaturEssonne s'est impliquée et a soutenu depuis l'origine l'action foncière de Pro Natura Ile-de-France, notre Conservatoire régional associatif d'espaces naturels. En 1997, elle l'a incité

à procéder à l'achat d'une pelouse sèche, en profitant d'une opportunité apparue à l'occasion du programme FGER. Les adhérents de NaturEssonne et du Corif ont ainsi contribué à l'acquisition de la pelouse dite à Maïté dans le Gâtinais français, d'une superficie conséquente de 4 ha 16. C'était un début (lire ou relire sur cette aventure, l'édito de décembre 1997 de *La lettre de NaturEssonne*).

Cependant, Pro Natura, de concert avec NaturEssonne, a souhaité aller plus loin. Osons...

### Préserver et gérer : un programme européen en cours

Un programme européen, intitulé *Protection des pelouses sèches relictuelles de France*, a été mis en place sur 1998-2001. Coordonné par Espaces naturels de France (ENF), la fédération des Conservatoires régionaux d'espaces naturels (CREN) et mené dans dix régions par les Conservatoires, ce programme vise à la restauration et à la pérennisation de ce type de milieux sur 29 sites d'intérêt majeur. Mais pour bénéficier d'aides européennes, en l'occurrence de L'Instrument Financier pour l'Environnement (Life), il faut que les pelouses concernées soient retenues en site Natura 2000 (voir encadré ci-contre), l'Europe considérant que les programmes Life sont des outils privilégiés pour contribuer à l'application de la directive Habitats, à travers la mise en place du réseau Natura 2000.

Le site des pelouses du Gâtinais étant inventorié par le CSRPN-IDF (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel), comme susceptible d'être inclus dans le réseau Natura 2000, Pro Natura et NaturEssonne ont postulé pour qu'il fasse partie du programme Life. La demande étant recevable, NaturEssonne a dû rapidement menée, et de manière soutenue et opiniâtre, des démarches auprès des propriétaires, afin qu'ils acceptent que leurs parcelles soient en Natura 2000, et de l'Etat (Préfecture de l'Essonne, DIREN-IDF...), afin qu'il reconnaisse l'éligibilité du site (malgré des oppositions...). Puis, NaturEssonne a dû soutenir sa position en réunions (Comité départemental de suivi de la directive Habitats...), afin que le site soit effectivement reconnu en Natura 2000 et transmis à l'Europe. Au final, après moult péripéties, le site a été transmis. Pro Natura Ile-de-

### Natura 2000, mais qu'est-ce que c'est ?

Le réseau Natura 2000, voilà un terme dont nous entendons souvent parler à NaturEssonne comme ailleurs. Mais que recouvre ce vocable ?

Au commencement étaient deux directives :

- l'une nommée *Directive Oiseaux* a été créée le 2 avril 1979. Elle concerne la conservation des oiseaux sauvages et prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie des espèces considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Chaque pays de l'Union européenne est tenu de classer en Zone de protection spéciale (ZPS) les sites concernés.

- l'autre directive nommée *Directive Habitats* a été créée le 21 mai 1992. Elle a pour objet la conservation d'espèces et d'espaces sauvages. En France, de nombreux espaces contenus dans la directive sont présents : habitats côtiers, d'eau douce, formations herbacées, tourbières...

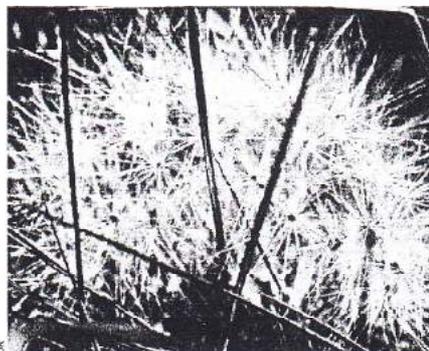
L'inventaire de ces habitats réalisé, un réseau Natura 2000 est créé comprenant les sites nommés dans ces deux directives, à la suite de procédures de concertation et de validation des sites. Ce réseau doit être mis en place d'ici à 2004. Il permettra de maintenir la diversité biologique des milieux regroupés en son sein en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.

► France a donc pu proposer comme déclinaison régionale, l'opération *Pelouses sèches du Gâtinais*, au programme Life, et a délégué à Natur-Essonne sa mise en œuvre technique, administrative et comptable.

Dans un Life, un contrat, comprenant un programme d'actions et son budget, est signé entre l'Europe et l'opérateur initiateur du programme, chacun s'engageant pour sa partie. Dans ce cadre, dans la limite du budget prévu et sur présentation des factures, l'Union Européenne rembourse 50 % des dépenses, l'Etat membre 25 % et l'opérateur a à sa charge les 25 % restants. Il ne lui reste plus qu'à mobiliser des partenaires pour les financer (simple...). De tels financements permettent de monter des opérations d'importance avec, pour celle du Gâtinais, l'achat de pelouses, les travaux de gestion en restauration ou en entretien, la communication (dépliant, brochure...), le suivi scientifique, les postes de chargé de mission pour la mise en œuvre et le suivi de l'opération... Le budget initial se monte ainsi à 1.650 KF (vous avez bien lu...), schématiquement partagé en 54 % de maîtrise foncière, 25 % d'animation et de suivi, 15 % de gestion, 5 % de communication...

Un Life, malgré les larges perspectives qu'ils ouvrent, comportent deux écueils financiers non-négligeables qui ont interpellé Pro Natura et Natur-Essonne avant de l'entreprendre : il faut disposer d'une trésorerie capable d'avancer 75 % de la somme, dans notre cas environ 1.240 KF (sic...), et avoir la capacité de trouver les 25 % complémentaires, soit là environ 400 KF (resimple...). Afin de mener à bien le Life, surtout lorsque l'on connaît les enjeux liés à la sauvegarde des pelouses en Ile-de-France, et aussi d'éviter de trop fragiliser la trésorerie de Pro Natura, il est primordial que les Franciliens, et notamment les Essonnais, contribuent à cette action par leurs dons, même modeste, car c'est en les additionnant qu'ils deviennent significatifs (pour se souvenir de nos angoisses financières, lire, relire et méditer, le « A la une » de *La lettre de Natur-Essonne* de juillet 1998).

Prendre la décision de se lancer dans un Life est déjà une chose délicate, mais le mener n'est pas non plus chose aisée, car tout au long de son déroulement,



#### Le Machaon et la Cardoncelle molle, deux espèces remarquables des pelouses.

les surprises et difficultés se succèdent, avec régulièrement de nouvelles approches à développer, des doutes...

Ainsi, pour la *maîtrise foncière* l'affaire n'est pas simple. D'une part il y a la concurrence avec d'autres acheteurs, comme des chasseurs désirant se constituer un territoire de chasse et n'hésitant pas à y mettre le prix (récemment, un pré-bois calcicole de 0,5 ha s'est acheté 55.000 F/ha, alors que les prix proposés par Pro Natura sont d'environ 19.000 F/ha), ou des marchands de biens qui, à proximité des agglomérations et des voies de communication, espèrent réaliser de belles plus-values. D'autre part, la structure foncière des zones de pelouses est extrêmement complexe, les propriétés petites et éclatées, ce qui rend d'autant plus difficile la recherche de terrains achetables et aussi de leurs propriétaires. Mais, quand ces derniers sont trouvés, il reste à les convaincre de vendre : délicat, lorsque l'on connaît l'attachement des gens de la terre...

La *maîtrise d'usage*, en termes de conventions conservatoire ou de gestion, est aussi difficile à obtenir. En effet, l'intérêt de la protection des pelouses n'est que rarement perçu par les propriétaires, marqués qu'ils sont par la logique agricole environnante, les pelouses n'étant que des friches sans intérêt. A l'heure actuelle, les conventions conservatoires sont pré-

vues pour 9 ans maximum, tout engagement à plus long terme et plus contraignant a été refusé (seul un propriétaire méritant a accepté 12 ans). Dans une convention conservatoire, schématiquement, le propriétaire s'engage à ne pas dénaturer sa parcelle et Pro Natura à établir un projet de mise en valeur biologique, si la pelouse sur sa parcelle est restaurable. En cas de mise en valeur biologique, une convention de gestion est signée, où le propriétaire s'engage à conserver en l'état sa parcelle pendant 12 ans, en contrepartie des travaux de gestion menés. La question du type de maîtrise d'usage se pose également en termes de durée et de valeur juridique mais là, il s'agit d'un débat national. Enfin, pour la réalisation des travaux, un contrat de prestation est signé avec un agriculteur volontaire ou une entreprise spécialisée dans la gestion des espaces naturels. Sur ce plan, Natur-Essonne, avec l'expérience du FGER, connaît le sujet et a l'habitude...

Concrètement, l'opération *Pelouses sèches du Gâtinais* a prévu et prévoit maintenant les actions suivantes, car avec les difficultés, rencontrées aussi par d'autres opérateurs, un avenant a été fait au contrat initial avec l'Europe. Des actions sont maintenues :

- la production du plan de gestion ;
- les actions de communication (articles de presse, dépliant, brochures...);
- D'autres sont modifiées :
- la maîtrise foncière, prévue avec l'acquisition de 31 ha, passe à 20 ha ;
- les travaux de gestion en restauration (abattage d'arbres...), destinés à réouvrir ou à étendre des pelouses, passent de 40 ha à 20 ha ;
- les travaux de gestion en entretien (fauche, broyage...), visant à maintenir les pelouses ouvertes rases, passent de 40 ha à 20 ha ;
- la maîtrise d'usage passe de 20 ha à 40 (non, il n'y a pas d'erreur, comme quoi ; mais c'est grâce à un gros propriétaire qui n'a pas hésité à passer nombre de conventions conservatoires).

Une nouvelle action apparaît en travaux de gestion et en restauration :

- la coupe des arbres tombés sur les pelouses, suite à la tempête de décembre 1999 ; pas moins de 220 arbres sont en effet couchés ou en chablis sur 16 ha de pelouses ouvertes ;

Et une action est supprimée :

- la production et la mise en place de panneaux informatifs, à cause notamment du morcellement et de la petite taille des pelouses acquises par Pro Natura, et des risques de dégradation. Financièrement, l'avenant a aussi prévu une actualisation du budget, qui passe de 1.650 KF à 1.200 KF (nos angoisses financières ont été partiellement soulagées...), et un prolongement de la durée.

### Des perspectives pour l'avenir

Les programmes Life constituent des opérations aidées ponctuellement, afin d'initier des actions ou de mettre en place des partenariats et des expérimentations pour la conservation de milieux naturels, sur des sites que l'on pourrait qualifier de pilotes.

Dans le cadre de Natura 2000, la France doit mettre en œuvre une politique et des moyens visant à conserver durablement l'ensemble des sites reconnus d'intérêt communautaire. Dans un premier temps, selon une démarche franco-française, un document d'objectifs (DocOb), s'apparentant à un

plan de gestion, doit être établi pour les sites proposés pour le réseau Natura 2000 – en jargon Natura 2000, des p-SIC (Site d'intérêt communautaire). Par la suite, un p-SIC devient SIC quand l'Europe l'a désigné, et Zone spéciale de conservation, l'aboutissement final, quand l'Etat membre l'officialise. Voilà un autre aperçu du jargon Natura 2000, avis aux amateurs... C'est ainsi qu'en 1999/2000, Natur-Essonne a réalisé pour Pro Natura, l'opérateur (structure nommée par l'Etat), le DocOb du p-SIC des *Pelouses du Gâtinais*, et celui du p-SIC des *Pelouses de la Haute Vallée de la Juine*, où là Natur-Essonne est opérateur en nom propre. Les deux DocOb ont été approuvés par arrêté préfectoral du 5 décembre 2000.

A la suite de cette première étape, l'animation des p-SIC devrait se mettre en place, avec des actions plus concrètes pour leur préservation et leur gestion. Des structures animatrices, constituées généralement par les opérateurs des DocOb, devraient assurer le suivi social, écologique et technique de chaque

site et y mettre en œuvre les contrats Natura 2000. Ces derniers détaillent et formalisent la nature des travaux de gestion conservatoire réalisés par les propriétaires ou les agriculteurs et leur rémunération par l'Etat.

Pour Pro Natura et Natur-Essonne, la mise en place du dispositif Natura 2000, tant techniquement, qu'en termes de calendrier, prenait la suite logique du Life, et devait permettre de pérenniser l'action.

Cependant, les modalités des dispositions relatives au contrat Natura 2000 ne sont pas encore définies de manière précise. De plus, les opposants à Natura 2000 en France ont juridiquement fait annuler, le 22 juin dernier, la transmission de 534 sites (sur 1.029), dont celui du Gâtinais. Alors que le 11 mai précédent, Natur-Essonne, après des mois (qui s'étalent sur plusieurs années...) de travail laborieux, a réussi à ce que soit transmise une extension au site du Gâtinais, passant de 97 à 191 ha. L'ensemble ne pouvait qu'ajouter à la complexité du dossier et localement à nous mettre en situation inconfortable. Espérons que l'Etat réagira rapidement pour retransmettre les sites annulés et qu'il arrêtera enfin les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000. Car ce dossier initié depuis plus de 10 ans par Natur-Essonne et ayant débuté et vécu grâce à une succession d'outils administratifs, a un besoin urgent de réponses en ce sens, afin de se poursuivre convenablement et de continuer à bénéficier de la confiance renouvelée de ses partenaires locaux.

Plus généralement, nous pouvons penser qu'avec tous ces efforts, les pelouses sèches retrouveront progressivement leur aire d'origine, et ainsi embelliront nos paysages et enrichiront la diversité des espèces. Nous espérons surtout que les habitants de l'Essonne, qu'ils soient en relation directe ou non avec la terre, aient conscience de l'intérêt de préserver la biodiversité. Plusieurs propriétaires et agriculteurs sont déjà dans ce mouvement, ce qui est fondamental pour préserver ces milieux issus de l'empreinte de l'homme.

Nous pouvons déjà là en retirer une modeste et légitime satisfaction (si, si...). Cependant, rien n'est malheureusement jamais acquis...

Serge Urbano

### Natur-Essonne et Pro Natura font les foins

Il est admis aujourd'hui que la valorisation agricole compatible avec les exigences biologiques des pelouses doit être un mode de gestion durable réaliste, et que l'élevage extensif, en général ovin, et la fauche avec exportation sont les outils les plus adaptés.

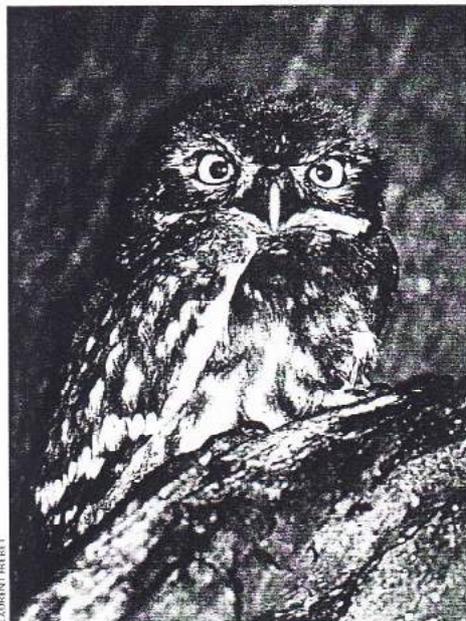
Dans le cadre du Life, pour des travaux de gestion en entretien, dû à l'absence de moutons, un fauchage de parcelles a été préconisé. Cette méthode de gestion est apparue la mieux adaptée pour contrer l'évolution vers le boisement et maintenir la pelouse avec une strate herbacée rase, en tentant de reproduire le pâturage ovin. Biologiquement, elle permet une augmentation significative de la diversité, en favorisant la réapparition d'espèces autrefois disparues et le développement de celles déjà présentes.

Fin juin, un agriculteur motivé, possédant encore une faucheuse et sachant s'en servir, a réalisé les travaux, en présence des chargés de mission, afin d'en assurer le suivi. En effet, un fauchage « écologique » doit respecter certaines règles : il s'effectue du centre vers l'extérieur pour éviter de piéger des animaux sauvages, les bordures en limite de parcelle sont épargnées, afin de ne pas détruire les nids d'oiseaux, et certaines périodes de fortes activités animales sont évitées.

En une journée, le foin fut coupé et bottelé. Dans l'avenir, ce foin non traité et à valeur nutritionnelle potentielle, pourrait profiter à l'agriculteur pour alimenter des élevages de chevaux. Malheureusement, pour l'instant, la qualité fourragère n'étant pas celle espérée, il n'est pas valorisable ; il faudra encore plusieurs saisons de coupe pour que le foin retrouve sa dynamique initiale. Egalement, si un créneau potentiel existe, les débouchés semblent rares, et demanderont un investissement pour qu'ils ressortent. Néanmoins, la démarche est d'importance, étant novatrice et écologiquement satisfaisante. Elle complète l'activité d'agriculteurs locaux. Ils s'impliquent aussi dans la gestion conservatoire et sont sensibilisés au type de travaux de gestion (là, la fauche).

A terme, Natur-Essonne et Pro Natura souhaitent encourager les initiatives de prise en charge de la gestion courante de certaines pelouses, car n'oublions pas que le monde agricole est à leur origine, les agriculteurs étant alors des acteurs indispensables pour la vie des pelouses et de leur protection.

**ÉTUDES**  
**PROTECTION**  
**GESTION**



LAURENT BÉRET

**Soirée Chouette à Boissy-le-Cutté**

*Quelle soirée !*, vous diront les personnes qui ont assisté à la *14ème Nuit de la Chouette* le 24 mars dernier à Boissy-le-Cutté. En effet, ce soir là, petits et grands étaient au rendez-vous pour participer à cet évènement organisé par NaturEssonne en partenariat avec le Parc naturel régional du Gâtinais français.

Le programme était complet. Séance de dissection de pelotes de réjection de chouettes à laquelle les enfants très nombreux se sont adonnés à cœur joie. Sortie nocturne pour écouter ces oiseaux, très réussie puisque la pluie a cessé durant la balade et que les participants, ravis, ont pu observer deux belles chouettes hulottes. Enfin, pour clore la soirée, projection d'un diaporama et d'un film pour faire plus amples connaissances avec les rapaces nocturnes.

Qui sont-ils ? Où vivent-ils ? Que deviennent-ils ? Les réponses se trouvaient également sur les panneaux

**Qui sont-ils ? Où vivent-ils ? Que deviennent-ils ? Ci-contre, la chouette chevêche.**

d'exposition mis à disposition par le Parc du Gâtinais, spécialement pour cette *Nuit de la chouette*. Grâce à ceux-ci, le

public a pu se rendre compte des menaces qui pèsent sur les rapaces nocturnes en Essonne et notamment sur la petite Chouette chevêche. Fréquentant les vergers, les abords de village, les fermes et bâtiments agricoles, elle est particulièrement sensible aux modifications de son environnement. La diminution de son territoire, l'urbanisation, l'enfrichement et la destruction des vergers sont à l'origine de la régression de ses populations.

NaturEssonne se préoccupe depuis plusieurs années du devenir de cet oiseau dans notre département en posant et en entretenant des nichoirs, en contribuant à la plantation et à la restauration de vergers hautes-tiges. Aussi, depuis janvier 2001, une enquête sur la « chouette aux yeux d'or » est en cours de réalisation dans le sud-est de l'Essonne. Notre association recherche des témoignages anciens ou récents de sa présence. Une fiche d'observations et une documentation sont disponibles sur simple demande. Si vous voulez participer à l'étude et à la sauvegarde de cet oiseau, vous pouvez également contacter l'association pour faire part de vos observations ou pour tout renseignement à NaturEssonne, contact : Sophie Blondel.

**Suivi du blongios nain sur le marais de Misery : rapport d'observations 2001**

Nous avons pu commencer les observations sur le site à la mi-mai, après autorisation du Conseil général, propriétaire et gestionnaire des Espaces naturels sensibles de l'Essonne, et notamment des marais de la basse vallée de la Juine.

Personnellement, j'ai fait ma première observation le 23 mai 2001 à 19h. Il faisait beau ! J'avais l'impression de revivre ! Déjà, sur le chemin de l'observatoire, j'entendais la vie, les oiseaux, les batraciens, les insectes ; j'ai vu une libellule d'un bleu inhabituel, turquoise. A peine dans l'observatoire, un pic noir s'est posé sur le tronc de l'arbre, juste devant ! Il y avait une telle activité sur le plan d'eau, canards colverts, grèbes castagneux en plumage nuptial, sternes pierregarin, un chevalier guignette à sa toilette... IL allait sûrement se montrer !

Comme de fait, à 20h05, arrivée d'un blongios mâle (jaune et noir avec un bec rouge-orangé) dans les roseaux ! Il s'est déplacé, je ne le vois plus, mais je l'entends chanter. Puis à 20h35, j'aperçois une petite tâche dans les roseaux, c'était lui ! J'avais tout le loisir pour l'observer dans ma longue-vue, superbe ! Vers 21h il est parti, j'ai donc plié bagage. J'avais passé une magnifique soirée ! Sur le chemin du retour j'ai même croisé un chevreuil !

Je n'invente vraiment rien, ça se passe comme ça à NaturEssonne ! Plus d'émotion qu'à la télé (c'était quoi le programme du 23 ?!). Depuis, je l'ai réentendu et vu le 26 mai, toujours le soir. Je vous passe les détails et vous savez ce que vous avez perdu !

Lors du comptage ponctuel du 31 mai (où nous faisons appel aux naturessonniens pour pouvoir nous répartir dans les différents observatoires du site), aucun groupe ne l'a vu, ni entendu. Idem pour celui du 21 juin. Pourtant c'était la fête de la musique et le printemps !

Toutes mes observations, en ce qui concerne le blongios sont, depuis le 26 mai, infructueuses. Sachant que son chant est un prélude à la nidification, espérons qu'il a fondé une famille et qu'il se cache au fond de la roselière pour mieux élever ses petits.

Pour mémoire, chaque observateur s'est rendu sur «son» site une fois par semaine au moins et envoie son observation tous les 15 jours à Francine Creusot qui centralise les données. Les comptages ponctuels ont lieu une fois par mois. L'année prochaine, n'hésitez pas à nous rejoindre car, même si ce fameux blongios est rare, vouloir le voir est un plaisir et voir vivre le marais est un plaisir. Nous suivons notamment les sites de Misery (Vert-le-Grand) et d'Itteville. **Isabelle Jarry**

**Le 23 mai, à 20h05, arrivée d'un blongios mâle. Depuis, plus rien.**



*Blongios nain*

# Découverte des marais de la Basse vallée de l'Essonne et de la Juine

## ÉTUDES PROTECTION GESTION

Le 20 mai dernier, le Conseil général de l'Essonne a fait découvrir aux adhérents de NaturEssonne et des Naturalistes de la vallée du Loing les marais de Misery et de Fontenay-le-Vicomte.

Le marais de Misery est aménagé depuis l'année dernière et doté de superbes observatoires. Celui de Fontenay-le-Vicomte est en cours d'aménagement.

Nous avons dû constituer deux groupes car nous étions nombreux. L'un, avec M. Pecquet, et le second avec deux gardes animateurs du Conseil général. Nous nous sommes retrouvés pour le casse-croûte de midi.

Le soleil était de la partie et la journée enrichissante. Nous avons appris que la fougère des marais qui « envahit » le marais est une plante rare, protégée et qu'elle est à l'origine du classement du site en ENS (Espace naturel sensible). Les animateurs nous ont d'ailleurs permis de nous aventurer sur les « radeaux flottants » constitués de ces fougères et de sphaignes (plantes qui se gorgent d'eau). Un à la fois bien sûr, car on sent bien que l'on s'enfoncé et que c'est l'eau qui est « porteuse » !

En approchant d'un Cyprès chauve, nous avons pu observer son système racinaire « boursouflant » hors de terre ; ce sont les pneumatophores qui lui permettent de respirer.

Il est toujours difficile de faire le compte-rendu d'une sortie sur le terrain ! On a des tas de souvenir dans la tête, et pourtant il faut se limiter à l'essentiel... Pas simple ! Quoi qu'il en soit, les marais fourmillent de richesses ! En 2000, des plantes rares ont été découvertes : l'**Inule à feuilles de saule**, le **Pigamon jaune** ainsi que deux arbres, l'Aulne blanchâtre et l'Orme lisse (spécifique des milieux alluviaux, protégé au niveau national). Il est souvent associé à une autre plante rare protégée, la Vigne sauvage qui reste à être



Vigne sauvage

découverte (avis de recherche !). Personnellement, j'avais découvert ces deux espèces lors d'une sortie avec l'ANVL dans la basse vallée de la Bassée (cf La Lettre n° 36). Nous avons aussi vu l'**Orchis négligé** (en bouton) qui se plaît en milieu humide ; elle n'est pas menacée mais fait l'objet d'une protection en Ile-de-France, Champagne-Ardenne et Picardie.

Au fait ! Je sais pourquoi il pleut quelquefois sous certains arbres ! Le responsable de ce phénomène est un insecte, le cercops, qui protège ses œufs dans de la bave ; les larves peuvent évoluer bien à l'abri, si j'ose dire !



Cyprès chauve

L'espèce que nous avons observée dans le marais était la larve du **Cercops sanguinolent**, non pas dans les arbres mais dans des plantes à même le sol.

Les observatoires nous ont permis de suivre la vie sur les plans d'eau, mais ce n'était pas le principal but de la journée car les observations demandent du temps ; en fin d'après-midi, ceux qui le désiraient pouvaient rester pour se poster dans les affûts en espérant voir l'oiseau mythique : vous aurez tous reconnu le **Blongios nain** !

Vraiment, il faut profiter des richesses naturelles de notre département en participant au maximum aux sorties et aux comptages de nos espèces ; ce sont de réels moments de bonheur !

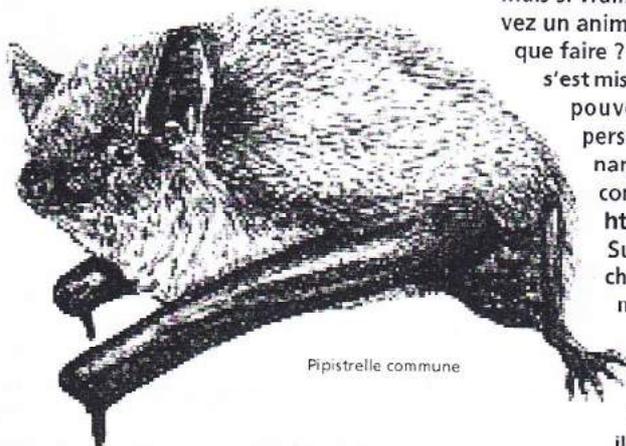
Suggestion : amusez-vous à chercher les espèces en gras dans vos manuels appropriés.

Isabelle Jarry

## J'ai des chauves-souris

J'ai des chauves-souris dans mes combles et elles font du bruit, j'en ai trouvé une par terre, qu'est-ce que j'en fais ?, il y en a derrière mes volets.... Dès le printemps et jusqu'à l'automne, toutes ces questions peuvent se poser, mais qui contacter, où se renseigner ? Tout d'abord, pas de panique, les chauves-souris ne saccagent pas votre grenier et elles ne s'accrochent pas à vos cheveux. Le bruit ne durera que le temps de l'élevage des petits, c'est-à-dire trois mois maximum entre juillet et septembre.

Si vous retrouvez trop d'excréments dans vos combles l'hiver venu, pensez à mettre une bâche sur le sol pour le prochain été. Vous n'aurez ensuite plus qu'à en vider le contenu qui constitue d'ailleurs un très bon engrais.



Pipistrelle commune

Mais si vraiment c'est trop ou si vous trouvez un animal en mauvais état voire mort, que faire ? Un réseau SOS chauves-souris s'est mis en place en Ile-de-France. Vous pouvez avoir les coordonnées des personnes à contacter en téléphonant à NaturEssonne ou en vous connectant au tout nouveau site : <http://chsourisidf.proxone.com> Surtout, si vous trouvez une chauve-souris, ne la touchez pas, même si elle est morte, ou prenez des gants. Elles mordent et peuvent éventuellement véhiculer le virus de la rage. Bien que les cas restent isolés, il vaut mieux être prudent.

N.P.

# Mauvais plan pour les réserves naturelles et les inventaires

Jusqu'ici, la décision d'entériner la création d'une réserve naturelle ou d'effectuer un inventaire naturaliste sur tel ou tel secteur dépendait de l'état, par l'intermédiaire du ministère de l'environnement. Il est question de décentraliser ces décisions au niveau des conseils régionaux. Le gouvernement a concocté un amendement au projet de loi relatif à la démocratie de proximité.

Toutefois, les associations gestionnaires de réserves naturelles et les associations productrices de données naturalistes n'ont à aucun moment été contactées, voire informées de la teneur du texte. Le Conseil national de protection de la nature n'a même jamais été saisi des intentions du gouvernement.

Et pourtant, une telle décentralisation, si elle veut être pertinente, doit assurer un aménagement équitable et durable du territoire. Le transfert vers les régions, sans aucune mesure d'accompagnement, ne permettrait plus d'établir un réseau écologique national cohérent.

Le classement des réserves à un échelon régional serait fortement soumis aux pressions politiques locales. Les régions ne disposant pas d'une autorité scientifique compétente, la cohérence dans le choix des milieux à protéger réglementairement et dans la définition scientifique des objectifs et des moyens de protection risquerait d'être mise à mal.

Il est à craindre que des réserves ne puissent être créées que dans les rares cas où un consensus local et l'aval des propriétaires sont réunis. Ainsi, même s'il est lé-

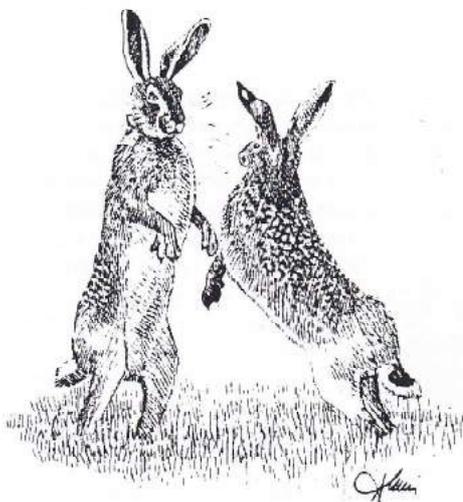
gitime que la protection de la nature tienne compte des réalités locales, l'intérêt général se verrait limiter au profit d'intérêts particuliers et catégoriels qui, par leur simple refus, peuvent bloquer toute la procédure.

De la même manière, la réalisation d'inventaires du patrimoine naturel relèverait de la compétence des régions. Il s'agit là également d'une décentralisation simplificatrice qui ne tient pas compte des besoins de connaissances synthétiques que réclament les politiques de préservation de la diversité biologique de niveau national ou international. L'éclatement des politiques d'inventaires ne permettra plus d'avoir des méthodes et des conditions homogènes d'observations pourtant nécessaires aux inventaires réalisés au niveau national. Il sera plus long et délicat de collationner les informations régionales pour en tirer une information nationale.

Par ailleurs, il est à craindre que cette délégation n'entraîne l'État à délaissier sa politique de formations universitaires en systématique et en écologie, qui ne fournit déjà pas assez de scientifiques compétents par rapport aux besoins. Si ces domaines ne sont plus impulsés par l'État, notre pays risque de ne plus disposer à terme de professionnels capables de produire des données sur la nature et d'alimenter les indicateurs environnementaux au cœur du système d'évaluation des politiques d'aménagement du territoire et d'environnement.

France Nature Environnement est demandeuse d'un développement des compétences des régions en matière d'environnement, convaincue de la pertinence de cet échelon pour l'ancrage, la justesse et la mise en œuvre partagée des politiques d'aménagement. Cependant, ce développement doit faire l'objet d'une réflexion approfondie et globale, permettant la mise en place de compétences complémentaires de l'État et des collectivités régionales en matière d'environnement. En attendant, il apparaît logique de rejeter l'amendement gouvernemental relatif aux réserves naturelles et aux inventaires du patrimoine naturel.

D'après un communiqué de France Nature Environnement.



par Emmanuel Defrance

